Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260701-DCS_2026_07_018-DE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 1er juillet 2026

Date de Convocation : le 25 juin 2026
Date d'affichage : le 2 juillet 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 32
Présents : 27
Votants : 27 Soit un total de 69 voix
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 1er juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien GUERY.

Etaient présents :

M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Marc BILLAND (suppléant de M. Fabrice DEMARIGNY), M. Pépito CACCIA, M. Xavier COSTIL, M. Joël DRECOURT, M. Olivier FOURCHES, M. Serge GOUGEROT, M. Sébastien GUERY, M. Xavier LANIO, Mme Jocelyne LIMOZIN (suppléante de M. Laurent ACHITE-HENNI), M. Eric LOBRY, M. Guillaume MERLET, M. Philippe MICHEL, M. Jhony BOURGIN, M. Michel DÉJARDIN, M. Paul DUBRAY, Mme Angélique LAGO (suppléante de M. Christophe BENOIST-POUTEAU), M. Norbert LALLOYER, Mme Vanessa LEGAIGNEUR, M. Jérôme OLIVIER (suppléant de M. Guy PARIS), M. René PANNIER, Mme Catherine COSSON, M. Jean-Claude BILLAUD, M. Vincent LAVOYE, M. Frédéric JARRAUD, M. Sylvain DEMULDER, Mme Capucine FAIVRE, M. Bertrand FOUCAULT.

Absents excusés :

M. Laurent ACHITE-HENNI, représenté par Mme Jocelyne LIMOZIN
M. Fabrice DEMARIGNY, représenté par M. Marc BILLAND
M. Laurent LAMBERT
M. Régis LITZELLMANN
M. Christophe BENOIST-POUTEAU, représenté par Mme Angélique LAGO
M. Guy PARIS, représenté par M. Jérôme OLIVIER
M. Philippe CHAUVIN

A 19h25 arrivée de Mme Capucine FAIVRE, prenant part aux votes des notes 14 à 17.

Absents :

Mme Malika YEBDRI

M. Antoine ARTCHOUNIN a été désigné **secrétaire de séance**.

SIARP - 9 rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE
Tél. 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - Courriel : contact@siarp.fr - www.siarp.fr
SIRET : 20009191600045 - APE : 8411Z

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260701-DCS_2026_07_018-DE

2 - Objet : Création et élection des membres de la commission Finances

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : N. VAUDELET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-22 notamment,

Considérant que le Comité Syndical peut constituer des commissions chargées d'étudier les affaires soumises à son examen et de préparer ses travaux,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de renforcer le suivi et l'analyse des questions budgétaires et financières au SIARP,

Considérant que la création d'une commission Finances permet d'associer les élus à l'analyse des dossiers relevant des compétences du Syndicat,

Considérant que cette commission constitue un espace de concertation permettant d'améliorer la lisibilité des choix financiers et de la stratégie financière à moyen et long terme du SIARP,

Considérant que la commission joue un rôle consultatif et favorise une meilleure préparation des décisions soumises à l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de décider de la création d'une commission « Finances » et d'en élire les membres,

Considérant qu'il est proposé que la commission soit composée de 6 membres élus parmi les délégués siégeant au Comité Syndical dont le Président du SIARP et son Vice-Président en charge des affaires budgétaires,

Considérant que la commission Finances est sans incidence financière directe sur le budget du Syndicat,

Considérant que la commission contribuera à renforcer le pilotage financier de la collectivité et à optimiser la préparation des décisions budgétaires,

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CRÉE une commission permanente dénommée « Commission Finances » ;

PRÉCISE que :

- Cette commission est chargée de l'étude des questions budgétaires, financières et patrimoniales relevant des compétences du Syndicat,
- Cette commission est consultative et que les avis émis sont des avis simples,
- Les séances ne sont pas ouvertes au public

FIXE à 6 le nombre de membres composant cette commission et DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette élection ;

PROCEDE à l'élection des membres de la commission Finances ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260701-DCS_2026_07_018-DE

DECLARE, après avoir procédé aux opérations électorales, élus les membres de la commission Finances, les délégués suivants :

Monsieur Sébastien GUERY, Président,

Monsieur Antoine ARTCHOUNIN, Vice-Président en charge des affaires budgétaires,

Monsieur Bertrand FOUCAULT, délégué syndical représentant les communes indépendantes,

Monsieur Olivier FOURCHES, Vice-Président en charge des relations avec les usagers, des opérations groupées de mise en conformité,

Monsieur Norbert LALLOYER, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement collectif – Secteur Rural

Monsieur René PANNIER, délégué syndical représentant la CCVC.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération à la CACP et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Sébastien GUERY,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr